

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2021-74

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet de décret relatif aux règles de prise en compte des plus-values latentes de certains régimes de retraite complémentaire constitués au profit des fonctionnaires et agents des collectivités locales et des établissements publics auprès d'entreprises régies par le code des assurances;

Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 21 octobre 2021,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 2 novembre 2021.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER